

ticuliers, ne sont que pour avoir leurs nécessitez et qu'il ne leur reste plus rien à présent que pour faire quelques aumosnes et pour les nécessitez de leur Maison et que s'y ils ont quelques travaux à faire, il faudra qu'ils les payent en vin et eau de vie et denrées du pays, argents ou billets chez les marchands. » (*Jug. et Del.* I. 300).

Pierre Margry, le panégyriste de M. de Frontenac, Cavalier de La Salle et de La Mothe-Cadillac, cite un document anonyme, sans date, ni lieu, qu'il trouva parmi les papiers des Récollets, et qu'il fait remonter à 1690. On y lit : « Le profit qu'il y a à faire sur les marchandises fait que les communautés rentées en font venir de France et ont chacune leur magasin. Les séminaristes et les jésuites sont les plus heureux et les plus riches... Les Pères Jésuites, qui abandonnent le soing des paroisses aux ecclésiastiques, se réservent celui des sauvages, qui leur apporte un plus grand profit temporel, veu que, en donnant quelques denrées à ces barbares, ils amassent quantité de castors. Ils font aisément ce petit commerce, veu qu'ils sont seuls parmy eux. » (*Margry V*, cix.)

Ce document contient une fausseté évidente. Qui ignore qu'en tous lieux et de tous temps, les Jésuites n'ont jamais demandé à desservir des paroisses, mais seulement à enseigner dans les collèges et universités et évangéliser les nations barbares en la Nouvelle-France, aux Indes et ailleurs ?

Que les communautés aient eu chacune un magasin dans leur maison à Québec, c'est probable. Les Jésuites avaient certainement le leur. Martin Boutet le donne à entendre dans sa déclaration devant le Conseil. Egalement le procureur général d'Auteuil parle du « commerce ouvert » qu'ils font dans Québec, mais qui « ne préjudicie à personne ; les marchands ne s'en plaignant pas » (*Cor. gén.* xxii, 382). Pourquoi ne se plaignaient-ils pas ? Evidemment parce que le magasin n'était tenu que pour les besoins de la maison. Les prix excessifs que les marchands exigeaient pour leurs marchandises rendaient l'existence de ces magasins presque indispensable à une communauté, non pas pour faire le commerce, mais pour vivre. Et, puisqu'en 1690 les Jésuites avaient un magasin ouvert, comment se fait-il que, le 16 novembre 1686, l'intendant de Champigny écrivait au ministre qu'il ne me paraît pas que les Jésuites se meslent d'autres choses que de ce qui est propre de leur institut ? (*Cor. Gén.* viii, 321). Comment encore expliquer le témoignage du baron de Lahontan, qui était à Québec à la même époque et qui certes avait l'œil vif, sans